

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute Provence  
-----

Service Départemental d'Incendie et de Secours

**DELIBERATION N° 2016-20(FIN)**

Date de convocation **07 AVR. 2016**

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 08

Votants : 14 + 1 pouvoir

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 22 avril le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présent(e)s :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Geneviève PRIMITERRA (suppléante de Madame GRANET)

Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Jean-Claude CASTEL, Marcel CHAIX (suppléant de Monsieur MARTELLINI), Bernard DIGUET, Robert GAY, Daniel JUGY (suppléant de Monsieur LOGIER), André LAURENS, Pierre POURCIN, Serge SARDELLA.

**Etaient excusé(e)s :**

Mesdames Clotilde BERKI, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à Madame BALASSE), Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Subvention exceptionnelle à l'Union Départementale dans le cadre de l'accueil de pupilles de l'Oeuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France**

**Le Vice-Président AUBERT expose :**

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute Provence (UDSP 04) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence (SDIS 04) ont reçu les orphelins de l'œuvre des pupilles dans le cadre d'un séjour Paradis Blanc dans le département au mois de février 2016. À ce titre des cadeaux de bienvenue ont été offerts aux jeunes représentants (environ une douzaine de personnes), pour une somme de 76 €, pris en charge par l'UDSP 04.

Il vous est proposé d'intervenir à hauteur de 50 % et de verser une subvention exceptionnelle de 38 € pour cette manifestation qui n'était pas prévue dans la convention liant l'UDSP et le SDIS 04. Les crédits nécessaires sont disponibles au titre de l'exercice 2016.

**Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.**

**Le Président du CASDIS**

  
**Claude FIAERT**